

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS PERMET D'IDENTIFIER LES PRINCIPALES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LE RAPPORT FINANCIER MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET À L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Comptes annuels sociaux	6.2.1	203
Comptes annuels consolidés	6.1.1	144
Rapport de gestion	Cf. table de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion	
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.1.2	268
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	6.2.4	240
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés	6.1.3	200

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS, L. 232-1, II, L. 233-26 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
I. Activité		
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1 / 5.2 / 6.2.3	132 / 133 / 235
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	5.2.2 / 5.5.1 / 5.5.2 / 6.2.3.1	135 / 140 / 140 / 235
Évolution prévisible de la Société et du Groupe	5.6.2	141
Événements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture	5.6.1	141
Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement	1.6.1	41
Liste des succursales existantes	1.4.2	37
Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française	1.4.2	37
Activités et résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle	5.2 / 6.2.2 (note 4.3.3)	133 / 213
Indicateurs clé de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes	5.2. / 3.2 à 3.4	133 / 71
II. Facteurs de risques		
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	2	51
Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture	2.4	62
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	2.1.1.1 / 3.4.2.3	57 / 90
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.4.1	125
Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.4	62
III. Informations juridiques et actionnariat		
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.4.1	253
Modifications intervenues au cours de l'exercice	7.4.1	253
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)	1.4.2 / 6.2.1 (note 4.3.3)	37 / 213
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, motifs des acquisitions effectuées et fraction du capital qu'elles représentent	7.3.2	248
Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	7.3.3	250
État de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés gérées collectivement (PEE ou FCPE) et les actions nominatives détenues directement par eux à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs (plans d'actionnariat, privatisations...)	7.4.3	254

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	254
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	254
IV. Informations à caractère financier		
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.2.3.3	237
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues	Néant	
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes	6.2.3.4	238
Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus distribués exigibles à l'abattement ainsi que montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions	7.6	259
Montant des prêts inter-entreprises (prêts de moins de 2 ans à des microentreprises, PME et ETI avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant)	Néant	
Informations relatives à l'acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	7.3.2.1 / 7.3.2.2	248 / 250
Restrictions imposées par le Conseil d'administration en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	4.3.2.1 / 7.4.3.2	117 / 254
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	4.3.2.1 / 7.4.3.2	117 / 254
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	7.4.5.2	257
VI. Informations sociales et environnementales		
Informations sociales	3.1 / 3.3 / 3.5	66 / 77 / 95
Informations environnementales	3.1 / 3.4 / 3.5	66 / 87 / 95
Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.1 / 3.2 / 3.5	66 / 71 / 95
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement	2.2	60



LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS REPREND LES INFORMATIONS REQUISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-102-1 ALINÉA 5 ET R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
1° Informations sociales		
a) Emploi		
• l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.3.1.1 / 3.3.1.2 / 3.3.1.6 / 3.3.1.7 à 3.3.1.9	77 / 77 / 78 / 79
• les embauches et les licenciements	3.3.1.3 à 3.3.1.5	77
• les rémunérations et leur évolution	3.3.6	86
b) Organisation du travail		
• l'organisation du temps de travail	3.3.5.1	84
• l'absentéisme	3.3.1.10	79
c) Relations sociales		
• l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.3.5	84
• le bilan des accords collectifs	3.3.5	84
d) Santé et sécurité		
• les conditions de santé et de sécurité au travail	3.3.2	80
• le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.3.5.1	84
• les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.3.2.4	81
e) Formation		
• les politiques de mise en œuvre en matière de formation	3.3.3.2	81
• le nombre total d'heures de formation	3.3.3.2	81
f) Égalité de traitement		
• les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.3.5.2	85
• les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.3.4.2	84
• la politique de lutte contre les discriminations	3.3.5.2 / 3.3.7	85 / 86
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociations collectives	3.3.7	86
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.3.7	86
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3.3.7	86
• à l'abolition effective du travail des enfants	3.3.7	86
2° Informations environnementales		
a) Politique générale en matière environnementale		
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.4.1	87
• les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.4.1	87
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.4.2	87
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	2.1.12	59
b) Pollution		
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.4.2.5	93
• la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.4.3	93
c) Économie circulaire		
i. Prévention et gestion des déchets		
• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.4.2.4	91
• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.4.2.4	92

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
ii. Utilisation durable des ressources		
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.4.2.1	87
• la consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.4.2.8	93
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.4.2.2	89
• l'utilisation des sols	3.4.2.7	93
d) Changement climatique		
• les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit	3.4.2.3	90
• l'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.4.2.3	90
e) Protection de la biodiversité		
• les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.4.4	94
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
• en matière d'emploi et de développement régional	3.1.4.2 / 3.2.2.4 / 3.2.3.2	69 / 75 / 76
• sur les populations riveraines ou locales	3.1.4.2 / 3.2.2.4	69 / 75
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
• les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	3.1.4	69
• les actions de partenariat ou de mécénat	3.1.4.3 / 3.2.2	70 / 72
c) Sous-traitance et fournisseurs		
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.2.3	75
• l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.2.3	75
d) Loyauté des pratiques		
• les actions engagées pour prévenir la corruption	3.1.3	67
• les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.1 / 3.2	66 / 71
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	3.1.1 / 3.1.3 / 3.3.7	66 / 67 / 86

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-37-2 A L. 225-37-5 ET L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE

Thème	Chapitre(s)	Page(s)
I. Code de gouvernement d'entreprise		
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi	4.1	102
II. Composition et organisation des travaux du Conseil d'administration		
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (Président du Conseil d'administration ou Directeur Général)	4.2.1	103
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.1 / 4.2.3.1	103 / 110
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	4.2.2.1	104
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.2.3	109
Les comités du conseil/composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes auprès du Conseil	4.2.2.4 / 4.2.3	109 / 110
Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.7.2 à 7.7.4	260
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital	7.7.2 à 7.7.4	260
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.	7.3.4	251



Thème	Chapitre(s)	Page(s)
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.2.5	248
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.5	258
III. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux		
Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle	4.3	114
Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	4.3.3	124
Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Président, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués	4.3.2.1	116
Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.2.2 / 4.3.2.3	118 / 120
Projets de résolution établis par le Conseil d'administration afin que soient approuvés les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Présidents et Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués en raison de leur mandat (<i>say on pay</i>)	4.3.2	115
Éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants	4.3.2.2	118
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	125

8.6 Lexiques

8.6.1 Termes scientifiques

Acide nucléique : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.

Amplification : technique la plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.

Antibiogramme : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.

Antibiotique : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.

Anticorps : molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.

Antigène : macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.

ADN : acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.

ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) : agence réglementaire française d'évaluation, d'expertise et de décision en matière de sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

ANVISA (Agência Nacional de Vigilância Sanitária) : agence réglementaire brésilienne des produits alimentaires et médicamenteux.

ARN : acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.

Bactérie : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.

Bactérie multi-résistante : une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.

Biochimie : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.

Biologie moléculaire : technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

CFDA (China Food and Drug Administration) : agence réglementaire chinoise des produits alimentaires et médicamenteux.